



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-NEUVIÈME SESSION

RÉFLEXION SUR LA PERTINENCE DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE CHARGÉE DES THÈMES ET ÉVENTUELLES ÉCONOMIES DE RESSOURCES POUR LE SECRETARIAT – PROPOSITION PRÉSENTÉE AU BUREAU POUR EXAMEN

POINT 9.3 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par M. Dominique Pelletier, Président du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et M^{me} Sophie Peterson, Présidente du Comité des normes)

Informations générales

- [1] L'Équipe spéciale chargée des thèmes (ci-après «l'Équipe spéciale») a été établie en 2018 par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa 13^e session. L'Équipe spéciale: 1) coordonne les appels biennaux à propositions de thèmes relatifs aux normes et à la mise en œuvre, 2) évalue les thèmes proposés et adresse des recommandations au Comité des normes (CN) et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (CMR), 3) parachève les thèmes définitifs et les recommandations prioritaires adressées à la CMP, sur la base des décisions du CN et du Comité.
- [2] L'Équipe spéciale est composée:
- d'un membre du Bureau;
 - du président et de deux membres du CN;
 - du président et de deux membres du CMR.
- [3] Le nombre total de membres est donc de sept. En outre, un appui est prêté par le secrétariat, ainsi que par les chefs respectifs de l'Unité chargée de l'établissement des normes et de l'Unité de la facilitation de la mise en œuvre et par des fonctionnaires de ces deux organes.
- [4] Lors des réunions du Bureau d'avril 2024 et sur la base des observations formulées lors des réunions du Groupe de la planification stratégique d'octobre 2023, il a été convenu que le Bureau demanderait au CN et au CMR d'examiner des moyens de simplifier et d'accélérer le processus d'élaboration des normes. Ce point a été ajouté à l'ordre du jour de la réunion du Bureau de juin 2024.
- [5] Les auteurs du présent document ont pris part à plusieurs réunions de l'Équipe spéciale depuis leur prise de fonction aux présidences respectives du CN et du CMR et estiment que le processus d'élaboration de propositions et d'examen de thèmes relatifs aux normes et à la mise en œuvre est lourd sur le plan administratif et qu'il serait bénéfique de le simplifier. La proposition figurant dans le présent document pourrait contribuer à une amélioration globale de l'efficacité du processus d'établissement de normes et être considérée en même temps que d'autres aspects.

Moyen de simplifier le processus

- [6] Le processus actuel, représenté sous forme graphique à l'annexe 1, peut être résumé comme suit. Tout d'abord, l'Équipe spéciale tient une réunion de coordination en mai tous les deux ans, juste avant la publication de l'appel à propositions de thèmes par le secrétariat. En général, l'appel à propositions de thèmes est lancé début mai et est clos à la mi-septembre. Après la clôture de l'appel, fin septembre,

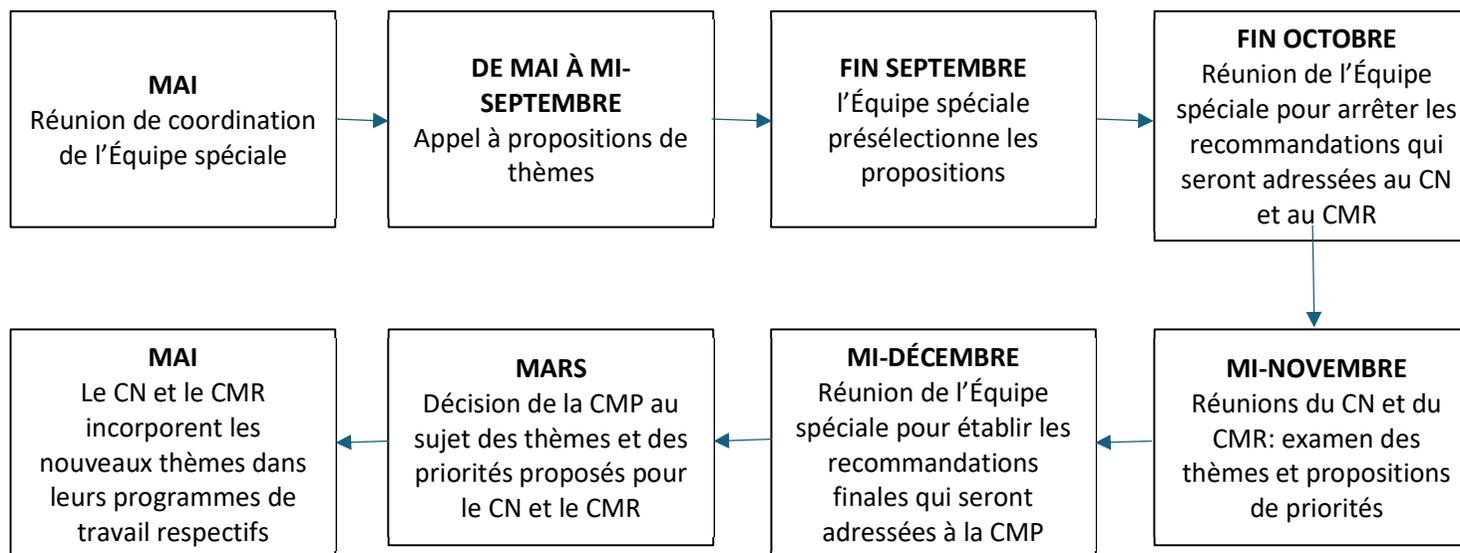
l'Équipe spéciale se réunit pour faire le bilan des thèmes proposés, déterminer ceux pour lesquels il manque des informations et que les auteurs de la proposition doivent compléter et désigne des membres pour examiner les thèmes et les classer dans des sous-ensembles, sur la base de critères d'évaluation.

- [7] L'Équipe spéciale se réunit de nouveau fin octobre afin d'arrêter la liste des thèmes retenus. La liste est ensuite présentée en novembre au CN et au CMR, qui déterminent alors les thèmes dont ils se chargeront, désignent des chefs (responsables) et attribuent un niveau de priorité. Ces informations sont ensuite communiquées à l'Équipe spéciale, qui rédige un document de la CMP pour décision.
- [8] Le processus est certes bien organisé et bien compris, mais il est apparu récemment qu'il avait un impact non négligeable sur les ressources du secrétariat et, de la même manière, sur les auteurs de propositions de thèmes et les membres de l'Équipe spéciale, qui consacrent beaucoup de temps à l'examen des propositions de thèmes. Compte tenu du nombre de propositions de thèmes reçues dans le cadre des deux dernières périodes d'appel à propositions, de l'évolution des normes relatives à des marchandises et du fait que toutes les parties contractantes souhaitent que le processus d'établissement de normes soit plus souple et plus efficace, le processus actuel pourrait être considérablement remanié. Par exemple, les auteurs estiment qu'un appel ouvert pourrait permettre de formuler des propositions plus adaptées et de meilleure qualité et que les personnes les mieux placées pour évaluer les thèmes sont probablement les membres du CN et du CMR eux-mêmes. Une telle évolution irait dans le sens des appels «ouverts» à propositions de traitement phytosanitaire et de protocoles de diagnostic, auxquels on procède actuellement. Les formulaires de proposition et les critères d'évaluation des propositions de thème sont trop détaillés et répétitifs à bien des égards et pourraient être simplifiés pour faciliter l'élaboration et permettre aux auteurs de propositions de consacrer leur temps à la rédaction de la justification et des composantes du projet de spécification.
- [9] Nous souhaitons donc proposer un processus remanié. Dans le cadre de ce nouveau processus, illustré à l'annexe 2, tous les thèmes proposés seraient recueillis par le secrétariat chaque année, fin septembre, et transmis aux deux comités pour examen, évaluation et classement par ordre de priorité lors de leurs réunions respectives de novembre. Le CN et le CMR détermineraient alors le meilleur moyen d'examiner les propositions qu'ils jugent pertinentes, en fonction de critères qu'il faudrait réviser, en vue de leur réunion de novembre. Les présidents de chaque comité se coordonneraient alors afin de préparer un seul document de la CMP indiquant les décisions prises à leurs réunions respectives de novembre, en vue de l'adoption par la CMP des nouveaux thèmes et des priorités proposés.
- [10] Ce processus libérerait l'Équipe spéciale de sa charge administrative (par une dissolution) et permettrait de confier aux comités compétents la décision d'examiner ou non les thèmes proposés. Le fait de présenter simultanément aux deux comités toutes les propositions de thème, de norme et de mise en œuvre permettrait également de discerner rapidement les thèmes qui ont été initialement présentés comme pouvant faire l'objet d'une norme, par exemple, alors qu'un des comités considère qu'un guide ou un autre support de mise en œuvre conviendrait mieux.
- [11] Pour formaliser ce processus, il faudra amender la procédure d'établissement de normes. Étant donné que les amendements doivent être adoptés par la CMP, il est proposé que, dans un premier temps, ce nouveau processus soit mis en œuvre à titre expérimental, avec l'aval de la CMP, afin de déterminer si cette proposition peut fonctionner et quels autres modifications corollaires il faudra proposer pour qu'elle reste applicable à l'avenir.
- [12] Cette proposition, qui a été examinée par le Groupe de la planification stratégique en octobre 2024 et a été accueillie favorablement en raison de la simplification et de la réduction de la charge administrative qu'elle peut engendrer, est désormais présentée à l'ensemble de la CMP pour examen.

Recommandations

- [13] La CMP est invitée à:
- 1) *réfléchir* à la pertinence de l'Équipe spéciale chargée des thèmes dans le contexte actuel de tensions financières;

- 2) *réfléchir* au potentiel d'un appel à propositions de thèmes ouvert et à l'éventuelle cessation du cycle biennal actuel;
- 3) *convenir* que les thèmes proposés dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes relatifs aux normes et à la mise en œuvre prévu en 2025 soient directement transmis au CN et au CMR pour examen, établissement des priorités et formulation de recommandations à l'intention de la CMP, en vue de leur ajout au programme de travail à titre expérimental jusqu'à une prochaine session de la CMP lors de laquelle il serait proposé de formaliser les changements qu'il est proposé d'apporter à la procédure d'établissement de normes;
- 4) *encourager* le CN et le CMR à se préparer à l'examen des thèmes proposés dans le cadre de l'appel à proposition de thèmes 2025 en mettant en place les structures qui conviennent.

ANNEXE 1 Calendrier et processus de décision actuels pour les thèmes

ANNEXE 2 Calendrier et processus de décision proposés pour les thèmes